

CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 avril 2016

L'an deux mille seize, le 14 avril, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean BOINET, Maire.

Date de la convocation : le 8 avril 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

Conseillers présents : Mesdames Jeanne Marie AMOREIRA, Janine AGIER, Marie-Claude AVELINO, Mireille DURAND, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Audrey PAREL et Messieurs Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Jean-Paul BRETTE, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, , Fernand ZANETTI.

Conseillers absents excusés : Monsieur Jean-Claude TALBERT

• **Approbation du Conseil municipal du 14 février 2016**

Le compte-rendu n'ayant pas fait l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.

• **Désignation du secrétaire de séance**

Mme Sandrine LETOQUIN est désignée secrétaire de séance.

I. AFFAIRES FINANCIERES

En préambule, le Maire précise que le budget 2016 est contraint par une nouvelle baisse de la DGF de 15 000 €, laquelle s'ajoute aux baisses de 15 000 € en 2015 et de 14 000 € en 2016, soit un vide de 40 000 € en trois ans.

Ces écarts se retrouvent dans les résultats des comptes administratifs respectifs, lesquels étant toujours reportés sur les budgets d'équipements, obèrent d'autant nos capacités à investir.

Il conviendra donc de cumuler ces résultats pour assurer les programmes prévus pour ces trois prochaines années (salle associative, accès au centre bourg et mise en sécurité du Masmonteil) et par suite de se montrer très prudent pour d'autres opérations.

Le Maire remercie les membres de la Commission des finances et Mr. BACHELLERIE qui ont préparé les budgets 2016 avec réalisme et compétence et il passe la parole à Mme AMOREIRA, Maire-adjoint chargée des finances, pour leur présentation.

1.a - Budget principal :

1.a-a) Présentation des Comptes administratif et de gestion 2015

En section de fonctionnement, les dépenses 2015 se montent à 624 809 € et les recettes à 787 314 € ce qui laisse un excédent de fonctionnement de 162 505 €.

En section d'investissement, les dépenses se montent à 393 266 €. et les recettes à 450 368 €. soit un excédent de 57 102 €. (hors reste à réaliser) et de - 152 263 € en tenant compte des restes à réaliser, soit un besoin de financement de 95 161 €.

Mme AMOREIRA fait remarquer que les comptes administratif (gestion du Maire) et de gestion (comptabilité du trésorier) sont identiques.

Le Conseil à l'unanimité prend acte, donne quitus au Maire et au Trésorier de leur gestion respective et décide d'affecter les résultats de l'exercice sur le budget d'investissement 2016.

1.a-b) Propositions du budget principal 2016

Le Maire précise que le projet tient compte des sommes qui nous ont été notifiées par les services fiscaux et des opérations 2016 prévues par la commission des travaux.

Mme AMOREIRA présente ensuite le projet de budget 2016, proposé par la Commission des finances.

- Vôte des taux : Il est rappelé que, jusqu'à présent, la volonté du Conseil était de ne pas augmenter la pression fiscale en faisant évoluer les taux d'environ 2% / an pour tenir compte de l'inflation. Cette année, compte tenu des baisses successives des dotations de l'Etat et des opérations envisagées, la commission propose une évolution de 2 % supplémentaire, soit 4 % du taux 2015 de la Taxe d'Habitation (T.H.). ce qui l'amènerait à 8.57 %.

Le Maire précise que, sur l'exemple de la T.H. ce taux nous laisse encore en dessous de la moyenne départementale (9.20%), régionale (11.76 %) et nationale (12.00 %).

Le Conseil, à l'unanimité décide d'une augmentation de 4% des taux 2015 de la taxe d'habitation (TH) et de la taxe du foncier bâti (TFB) et du maintien de la taxe du foncier non bâti (TFNB) soit respectivement : TH à 8.57%, TFB à 16.94% et TFNB à 86.97%.

- Proposition de budget

Sur ces bases, le budget 2016 s'équilibre à 790 207 € en section de fonctionnement et à 521 354 € en section d'investissement.

Les principales opérations prévues sont : matériel et gros équipement pour 109 000 € (dont 70 000€ de tracteur), 210 354 € pour les bâtiments (dont 176 854 € de provision pour la nouvelle salle associative) et 119 000 € pour la voirie (dont 110 000 € pour les routes)

Le Conseil, à l'unanimité, vote la proposition de budget principal 2016 présentée par la commission des finances.

1.b - Budget Assainissement : Présentation du Compte administratif, compte de gestion et des propositions 2016

Mme. AMOREIRA présente le compte administratif de l'exercice 2015 :

- En section d'exploitation, les dépenses se montent à 105 775.55 € et les recettes à 120 376.19 € soit un résultat à reporter de + 14 600.14 €.
- En section d'investissement, les dépenses se montent à 85084.23 €. et les recettes à 66 561.48 €. soit un résultat de - 18 522.75 €. soit compte tenu des restes à réaliser, un besoin d'investissement de 50 522.75 €.

Mme. AMOREIRA propose de maintenir les conditions de 2015 pour l'exercice 2016 soit (TTC) : 77 € pour la part fixe, 88,66 € pour la part variable et 1,364 € / m³.

Sur ces dispositions, Mme AMOREIRA présente le projet de budget 2016 soit :

- En section d'exploitation, 124 502 €. en dépenses et en recettes
- En section d'investissement, 116 451 €. en dépenses et en recettes, dont 32 000 € pour l'extension de l'assainissement d'Auchère

Le Conseil prend acte des résultats 2015, donne quitus au Maire et au Trésorier de leur gestion, décide d'affecter les résultats à la section d'investissement et valide le maintien des redevances et vote, à l'unanimité le budget 2016.

1.c - Budget annexe du "Lotissement de la Taulie": Présentation des propositions 2016

Mme AMOREIRA présente le projet de budget 2016, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à 76 657.30 €. pour la section de fonctionnement et à 63 150.18 €. pour la section d'investissement.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget annexe 2016 du lotissement de La Taulie.

II. AFFAIRES FONCIERES

II.a - P.L.U.

Le Maire informe au Conseil que l'enquête publique est maintenant engagée. Elle a débuté le mardi 5 avril à 9 heures et elle sera close le vendredi 6 mai à 12 heures.

III AFFAIRES DIVERSES

III.a - Ressources Humaines. Tableau des emplois

Conformément aux règles de gestion des personnels territoriaux, le Maire propose la promotion de Mme Marie Noëlle CHAZALNOEL et de Mme Déolinda RODRIGUES au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, avec prise d'effet au 1er mai 2016.

Le Conseil, à l'unanimité valide la proposition du Maire

III.b - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Maire informe le Conseil que la Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe. Art. 79) supprime pour les communes de moins de 1 500 habitants l'obligation de disposer d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), supprimant ainsi la tenue du budget correspondant. Sur un plan formel, le Maire propose de dissoudre le CCAS au 1er janvier 2017, mais, de garder, sur un plan fonctionnel, la "commission sociale" correspondante.

Le Conseil, à l'unanimité vote la dissolution du CCAS au 1er janvier 2017 et valide la proposition du Maire

A la réunion prévue le 27 avril 2016 pour le vote de son budget, il sera donc proposé aux membres du CCAS, le maintien de leur participation citoyenne aux activités sociales de la commune.

III.c - Indemnités de fonction des élus

Le Maire informe le Conseil que, à compter du 1er janvier 2016, la Loi n° 2015-366 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat avait modifié les dispositions relatives aux indemnités des élus :

- 1) Pour les communes de moins de 1000 habitants, la perception des indemnités de fonctions au taux maximum selon le barème prévu à l'article L.2123-23 du CGCT devient automatique donc obligatoire.
- 2) Pour les communes 1000 habitants et plus, le Conseil municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer une indemnité inférieure au barème.

Le Maire informe le Conseil que :

- 1) Pour le premier cas, bon nombre de maires ruraux, la plupart quasi-bénévoles, ont réagi contre ce caractère obligatoire et que la mesure a été repoussée (en 2020 ?).
- 2) Pour le second cas, dont Rosiers d'Egletons, nous devons à nouveau en délibérer.

Le Maire rappelle le principe adopté depuis son premier mandat en 1983, de fixer pour le maire, les maires-adjoints et les conseillers délégués, une indemnité qui compense les frais qu'ils assument pour l'exercice de leur fonction. Il propose donc de ne rien changer aux dispositions antérieures.

Les indemnités étant inférieures au barème, il faut donc en délibérer à nouveau

Le Conseil, à l'unanimité, confirme les décisions prises en début de mandat pour l'indemnisation du Maire, des Maires adjoints et des Conseillers délégués.

III.d - Location des salles communales

Mme MAGNE fait part au Conseil d'un quiproquo entre la mairie et les associations au sujet de l'entretien des salles communales mises à leur disposition.

Afin d'éviter tout malentendu, le Maire propose que, tant pour la bonne règle que pour la sécurité de tous, la location ou la mise à disposition soit formalisée.

Il rappelle qu'une convention avait été établie laquelle, compte tenu de la bonne entente entre tous, n'avait jamais été appliquée.

Mme MAGNE propose :

- 1) De rédiger un règlement intérieur qui sera communiqué à chaque utilisateur lors de la signature de la convention engageant les parties
 - 2) Pour la bonne règle entre les différents utilisateurs, personnels ou associatifs, de demander un chèque de caution.
 - 3) D'arrêter le principe de faire un "Etat des lieux" contradictoire avant et après utilisation.
- Mme MAGNE se propose de coordonner cette opération entre élus volontaires.

Le Maire informera les Présidents des Associations de ses dispositions dès que les documents seront établis.

Le Conseil, à l'unanimité valide ces dispositions.

Madame PAREL pose la question du balayage sous l'estrade de la salle "Jean-Paul TRICHARD". Mme. AGIER répond que, compte tenu de la difficulté d'accès, cette opération est faite deux fois par an.

III.e - Vestiaires du stade

Le Maire rappelle la décision du Conseil de ne pas engager la mise aux normes des vestiaires du stade au motif que sa démolition est envisagée et que les locaux nouveaux seront intégrés dans le projet de la nouvelle salle d'activités associatives. Mme MAGNE rappelle qu'il convient de solliciter rapidement les subventions de la ligue de football.

Le Maire répond qu'il dispose maintenant de l'estimation financière de la partie "sports" du projet, laquelle se monte à 125 000 €. C'est sur ce chiffre que sera établi le dossier pour nous positionner dès 2016.

III.f - Egletons. Enquête publique.

Le Maire informe le Conseil qu'une enquête publique est prescrite du 11 avril au 13 mai 2016 pour la régularisation administrative d'une scierie de la Société ARBOS à Egletons. Conformément au code de l'environnement, le conseil municipal doit donner son avis.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la régularisation de la Société ARBOS.

III.g - Bibliothèque centrale de prêt

Le Maire rappelle que nous étions adhérents à la Bibliothèque Départementale de prêt. Il propose de renouveler la convention pour l'année 2016.

Le Conseil à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention afférente avec le Département

III.h - Projet d'éoliennes

Le Maire rappelle que, lors de la première réunion avec EOLFI, il avait été demandé que la position des implantations prévues soient affinées. Un document plus précis nous a été adressé, pour 7 machines au lieu de 8, dont 3 sur notre commune, 2 sur Saint Yrieix le Déjalat et 2 sur Egletons. Cet envoi a été complété par un modèle de délibération sollicitant le soutien du Conseil municipal au programme d'EOLFI.

Le Maire informe le Conseil qu'il a été contacté par une société concurrente pour le même projet : ENERTRAG. La même réponse a été faite : à Rosiers d'Egletons, on ne rencontre pas le maire tout seul mais le Conseil municipal.

Le Maire informe le Conseil qu'il a pris contact avec le Maire de Comps la Grand ville dans l'Aveyron pour un projet d'éoliennes qui n'a pas abouti et que le mardi 3 mai, il a rendez-vous avec le Maire de Puy Lavèze dans le Puy de Dôme, qui a suivi l'ensemble de l'opération jusqu'à la mise en service récentes des éoliennes sur son territoire.

Un compte rendu de ces deux témoignages sera fait lors du conseil municipal du 8 mai ainsi que des autres contacts et rencontres pris entre temps
